



## **CAP EMPLOI 05**

### **Un exemple de sécurisation de parcours**



#### **Contexte**

Charpentier de 26 ans, le salarié est dans l'obligation de se reconvertir suite à une inaptitude probable à son poste, envisagée par la médecine du travail. Un accident au pied ne lui permet plus d'effectuer son métier au regard de ses contre-indications médicales ; il est en arrêt de travail depuis plus d'un an. Le salarié souhaite s'orienter sur le métier de « Technicien d'Etude en Construction Bois » ; ce projet est conforté sur préconisations de l'employeur qui gère un bureau d'étude en parallèle.

#### **Etapas de sécurisation de parcours**

Cap emploi 05 est mobilisé par la CARSAT en Avril 2017 afin **de sécuriser son parcours** de reconversion et saisir les différents partenaires. En parallèle, une demande de Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé est déposée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

A partir de ce moment, plusieurs étapes sont menées par Cap emploi 05 pour vérifier et mettre en œuvre ce projet :

- Le projet de reconversion est validé médicalement par le Médecin du travail.
- L'employeur donne son accord de principe pour financer le projet de formation par un Congé Individuel de Formation (CIF) dès lors que la formation est dispensée sur le logiciel Cadwork.
- Un travail de repérage de la formation s'effectue car la formation envisagée au mois d'Août ne permet pas de travailler sur Cadwork. La deuxième formation repérée à Colmar propose quant à elle ce logiciel et débute le 18/10/2017. M. passe et réussit les tests d'entrée en formation.
- Lors de la Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle, qui réunit l'ensemble des acteurs (CARSAT, Médecin du Travail, MDPH, Cap emploi), nous obtenons l'accord du Médecin Conseil de la Sécurité Sociale pour le prolongement de ses Indemnités Journalières jusqu'à son entrée en formation. En cas de refus du Médecin Conseil, le salarié aurait été consolidé et licencié pour inaptitude médicale.
- En parallèle, des contacts réguliers avec les financeurs probables dont

l'Agefiph, Constructys (opca) et le Fongecif ont permis de trouver la solution la plus intéressante pour une prise en charge totale de la formation en Congé Individuel de Formation : coût pédagogique, salaires, défraiement.

### Résultats

En septembre 2018, à l'issue de l'obtention de sa formation, M. **est reclassé dans la même entreprise** car un poste est disponible au sein du bureau d'étude. Ce poste de technicien d'étude en construction bois étant compatible avec son handicap moteur.

**L'accompagnement** par Cap emploi 05 se poursuivra par la mise en place d'un **suivi dans l'emploi** à 6 mois lorsque le salarié est maintenu dans son entreprise, soit en mars 2019. Ce suivi permet de vérifier la pérennité du maintien et de répondre à d'autres besoins si nécessaire.

### Les clefs de la réussite

**La prévention, l'anticipation et la mobilisation/coordination** de l'ensemble des partenaires de manière réactive ont permis d'éviter toute rupture dans ce parcours (licenciement pour inaptitude, inscription comme demandeur d'emploi, financement de la formation, recherche d'emploi). M. a gardé son statut de salarié et a évolué professionnellement au sein de son entreprise, son souhait de départ.

De son côté, l'employeur a réussi à :

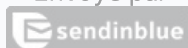
- maintenir des compétences en interne,
- donner une possibilité d'évolution à ce salarié en faisant valoir ses aptitudes
- et montrer son engagement en faveur des personnes en situation de handicap.

CHEOPS  
47 rue Eugène Oudiné  
75 013 PARIS  
cheops@cheops-ops.org  
www.cheops-ops.org



[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2018 CHEOPS